



## **Termes de référence**

### *Évaluation finale externe du projet BIONAT “Produits biologiques et naturels du Cameroun”*

**Nom du Projet :** BIONAT (produits biologiques et naturels du Cameroun)

**Financement :** Agence Française de Développement (AFD)

**Maître d’ouvrage :** ONG Noé

**Référence de la publication :** DC/2023/BIONAT/06

#### **1) Contexte de l’étude**

Noé est une association de protection de la nature, d’intérêt général et à but non lucratif, créée en 2001. Elle déploie en France et à l’international des actions de sauvegarde de la biodiversité pour le bien de toutes les espèces vivantes, y compris de l’espèce humaine. Pour cela, Noé met en œuvre des programmes de conservation d’espèces menacées, de gestion d’espaces naturels protégés, de restauration de la biodiversité ordinaire et des milieux naturels, de reconnexion de l’Homme à la Nature et de soutien aux activités économiques et aux organisations de la société civile favorables à la biodiversité. Pour en savoir plus sur Noé : <https://noe.org>

La stratégie de Noé à l’international et ses ambitions sont alignées avec le cadre post-2020 pour la biodiversité et les engagements pris lors de la 15e Conférence des Parties de la Convention pour la Diversité Biologique. Noé est notamment pleinement engagé à accompagner l’ambition de la communauté internationale d’atteindre 30% d’aires protégées d’ici 2030, en déployant une **approche paysage**, alliant protection et valorisation de la biodiversité, en reconnectant l’homme et la nature et, en favorisant l’innovation au service de la conservation, démontrant que développement économique et préservation de la biodiversité peuvent être associés et favoriser des synergies sur un territoire.

Noé intervient au Cameroun depuis 2012 et soutient le développement de filières pro-biodiversité autour de différentes aires protégées, en partenariat avec des ONG camerounaises.

Au sein de sa mission filières pro-biodiversité, Noé soutient des activités variées couvrant l’ensemble des maillons du développement des filières ainsi que des actions de conservation: amélioration des pratiques de collecte et de transformation, structuration de groupements d’hommes et de femmes ou d’organisations communautaires pour l’exploitation et la gestion des ressources naturelles d’un espace, appui au développement d’unités de transformation

locales, appui à la certification RA/biologique/fairtrade, actions de renforcement de la sécurisation foncière des communautés, études faunes, flores et d'utilisation de l'espace, actions de suivi écologique, développement de contrats et modèles de partenariats entre les différents acteurs ainsi qu'avec le secteur privé (commerçants, exportateurs, entreprises alimentaires et de cosmétiques), recherche de débouchés, etc. Pour cela, Noé apporte un soutien technique, opérationnel et financier aux acteurs de la société civile engagés auprès des communautés locales, notamment des ONG locales.

Noé met actuellement en œuvre au Cameroun avec ses partenaires locaux le projet BIONAT, financé par l'Agence Française de Développement et des fondations privées, et dont l'objectif est de développer et faire reconnaître des filières biologiques pour les produits forestiers et agroforestiers (cacao, karité, mangue sauvage, moabi, mbalaka, etc.), comme levier de stabilisation, de développement socio-économique durable et de conservation de la biodiversité, dans et autour d'aires protégées. Noé travaille également au sein de ce programme avec des entreprises locales (plateformes de transformation, négociants, cosméticiens, etc.).

C'est dans le cadre de la fin de deux financements AFD à Noé (FISONG - Facilité d'innovation sectorielle pour les ONG) et PRCC - Programme de renforcement des capacités commerciales) que cette étude est demandée, afin d'évaluer les effets du projet.

## 2) Présentation du projet BIONAT et ses financements

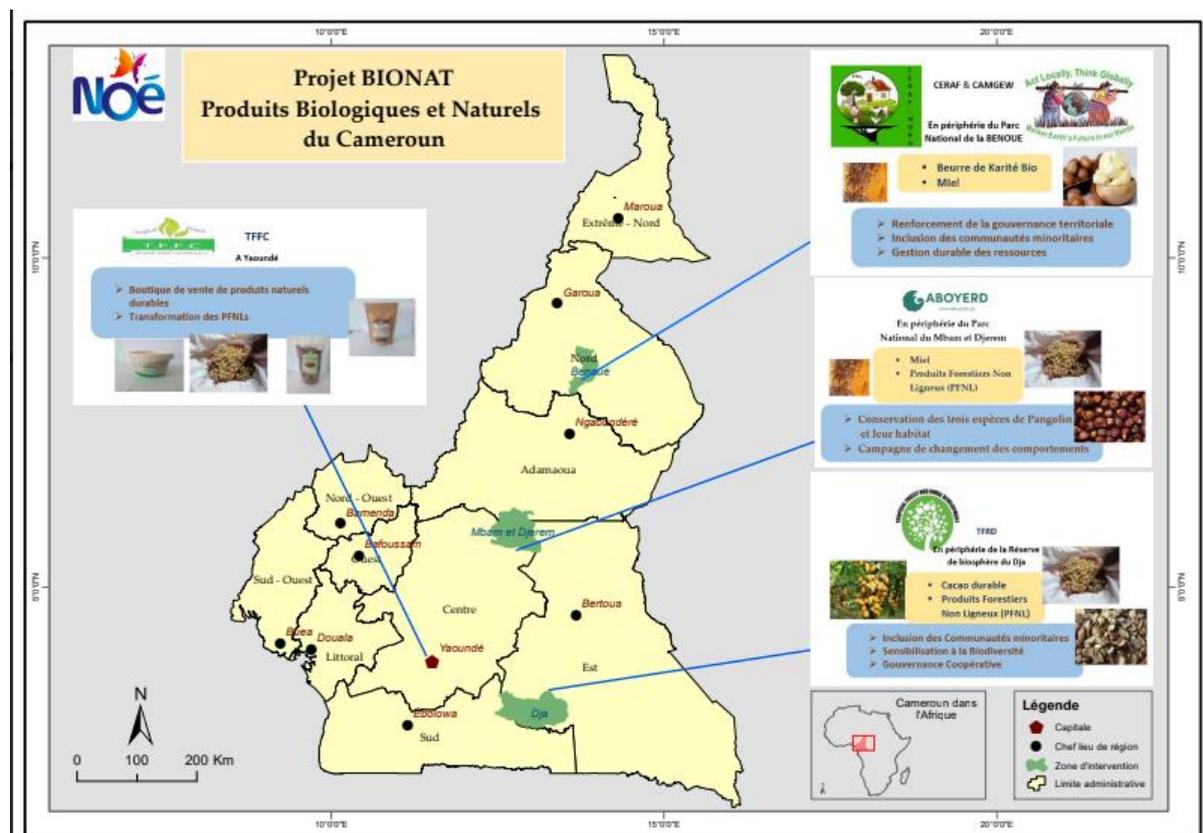


Figure 1: Carte du projet BIONAT

Les zones d'intervention de ce projet sont les périphéries de :

- la Réserve de biosphère de Dja;
- le Parc National de la Bénoué;
- le Parc National de Mbam et Djerem.

Le projet BIONAT est soutenu par deux financements distincts de l'AFD:

1. un financement AFD FISONG (Convention AFD CCM1640)
2. un financement AFD PRCC (Convention AFD CZZ2534)

Les deux conventions signées entre l'AFD et Noé s'intègrent dans la vision et les grands objectifs du programme BIONAT mais possèdent leurs propres, bien que complémentaires, cadres logiques et objectifs spécifiques :

Projet BIONAT	Financement FISONG	Financement PRCC
<b>Montant de la subvention</b>	912 000 €	669 214 € (Cameroun)
<b>Durée de financement</b>	4 ans (2020-2023)	4 ans (2021-2024)
<b>Localisations du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réserve de biosphère du Dja</li> <li>- Parc National de la Bénoué</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réserve de biosphère du Dja</li> <li>- Parc National de la Bénoué</li> <li>- Parc National de Mbam et Djerem</li> </ul>
<b>Objectif général</b>	Appuyer le développement de filières biologiques pour des produits forestiers et agroforestiers au Cameroun, comme levier de stabilisation, de développement socio-économique durable et de conservation de la biodiversité, dans et autour des aires protégées (AP).	Renforcer le développement de filières pro-biodiversité en périphérie d'aires protégées au Ghana et au Cameroun et ce, dans la continuité des pilotes initiés sur ces territoires et des apprentissages opérés ces dernières années par Noé et ses partenaires locaux
<b>Objectifs spécifiques</b>	<p><b>OS1.</b> Valoriser les produits forestiers et agroforestiers camerounais par une garantie de qualité biologique.</p> <p><b>OS2.</b> Changer d'échelle la commercialisation des produits forestiers naturels camerounais.</p> <p><b>OS3.</b> Capitaliser et pérenniser l'innovation.</p>	<p><b>OS1.</b> Contribuer au développement de filières économiques durables dans et autour des sites à protéger.</p> <p><b>OS2.</b> Améliorer la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles par les communautés.</p> <p><b>OS3.</b> Capitaliser et diffuser les résultats pendant le projet et pérenniser les modèles sur le long terme par l'appropriation des acteurs publics et privés et le renforcement de la société civile</p>
<b>Résultats attendus</b>	<b>OS1. R1.</b> Les filières sont structurées sur la base de plans d'affaires ou d'expertises externes.	<b>OS1. R1.</b> Un plan d'affaire est élaboré pour chacune des filières pro-biodiversité en partenariat avec le secteur privé.

	<p><b>OS1. R2.</b> Les producteurs sont organisés et formés et les moyens techniques de collecte, de production et de transformation sont améliorés de façon à répondre aux standards de la certification biologique.</p> <p><b>OS2. R3.</b> L'accès aux ressources naturelles est amélioré en échange d'une gestion durable et d'une réduction des activités nuisibles à la biodiversité.</p> <p><b>OS2. R1.</b> Les moyens de commercialisation sont améliorés et les quantités écoulées des produits issus des filières pro-biodiversité sont augmentées</p> <p><b>OS2. R2.</b> Les consommateurs bénéficient d'une offre de produits forestiers et agroforestiers biologiques, et sont sensibilisés aux enjeux de la production biologique au Cameroun aux cotés de la société civile et des entreprises</p> <p><b>OS3.R1.</b> Les nouvelles capacités sont transférées aux partenaires du projet.</p> <p><b>OS3.R2.</b> Les résultats sont diffusés et l'innovation est pérennisée par l'appropriation des partenaires et par le dialogue avec les acteurs publics et privés des filières bio développées</p>	<p><b>S1. R2.</b> Les producteurs sont organisés et formés et les moyens techniques de production et de transformation sont améliorés de façon à répondre aux normes qualitatives des marchés.</p> <p><b>OS1. R3.</b> Avec la collaboration du secteur privé, les groupements voient leurs capacités commerciales renforcées et la vente des produits est engagée.</p> <p><b>OS2. R1.</b> Les communautés locales sont impliquées dans la gestion durable des Aires Protégées et de leur périphérie.</p> <p><b>OS2. R2.</b> Les activités illégales et nuisibles à la biodiversité dans et autour des Aires Protégées ont diminué.</p> <p><b>OS3. R1.</b> Les expériences du projet sont capitalisées et diffusées.</p> <p><b>OS3. R2.</b> Les OSC partenaires voient leurs capacités renforcées et ont la capacité d'utiliser les résultats technico-économiques du projet pour améliorer leur plaidoyer national en faveur de la biodiversité</p> <p><b>OS3. R3.</b> La mobilisation des investissements et financements privés nécessaires au développement de filières est effective</p>
<p><b>Groupes cibles &amp; bénéficiaires</b></p>	<p><b>RB Dja:</b> 220 femmes collectrices des PFNL et 30 membres de la coopérative des producteurs de cacao (la SCOOPSPROCAPDJA), de la périphérie Nord de la RB Dja.</p> <p><b>PN de la Bénoué:</b> Les communautés situées au sud du PNDB (150 personnes dont 75 femmes), structurées en GIC et dont certaines femmes produisent déjà du beurre de karité. Les apiculteurs traditionnels du village de Sassa-Mbersi.</p> <p><b>Yaoundé:</b> L'entreprise sociale TFFC (une dizaine de salariés) en charge de l'achat des PFNL de qualité issus du Dja, de leur transformation et de leur commercialisation à l'échelle nationale et internationale.</p>	<p><b>RB Dja:</b> 220 femmes collectrices des PFNL et 30 membres de la coopérative des producteurs de cacao (la SCOOPSPROCAPDJA), de la périphérie Nord de la RB Dja.</p> <p><b>PN de la Bénoué:</b> Les communautés situées au sud du PNDB, structurées en GIC et dont certaines femmes produisent déjà du beurre de karité. 150 apiculteurs traditionnels (75 femmes), des villages Sassa-Mbersi, Falingo et Faranza.</p> <p><b>PN de Mbam et Djerem:</b> Les communautés situées aux périphéries sud et ouest du PNMD (8 villages). 400 (200 femmes) collecteurs de PFNL et 200 (100) apiculteurs.</p>

<b>Partenaires</b>	RB Dja: TFRD PN de la Bénoué: CERAF-Nord Yaoundé: TFFC	RB Dja: TFRD, TFFC PN de la Bénoué: CERAF-Nord, CAMGEW PN de Mbam et Djerem: ABOYERD
<b>Filières concernées</b>	RB du Dja: cacao, produits forestiers non ligneux (PFNL)  PN de la Bénoué: karité, miel	RB du Dja: cacao, PFNL  PN de la Bénoué: karité, miel  PN de Mbam et Djerem: miel, njansang, poivre de Guinée
<b>Cofinancements</b>	Fondation Franklinia Fondation Sisley d'Ornano Fondation Phytodess	Fondation Sisley d'Ornano Fondation Phytodess Pangolin Crisis Fund

### Présentation des partenaires d'intervention

Les partenaires du projet BIONAT sur les 3 sites d'interventions sont 4 ONG camerounaises, et une entreprise sociale:

Créé en 2003, le **Centre des Ressources Agroforestières, forestières et de Formation continue Antenne Nord (CERAF-Nord)** intervient dans et autour du Parc national de la Bénoué pour promouvoir des activités génératrices de revenus, la restauration des écosystèmes, la conservation de la biodiversité et la gouvernance territoriale. Il a déjà travaillé sur un projet de cogestion et de sécurisation des corridors de migration de la faune sauvage à l'Ouest de l'UTO Bénoué, un projet de développement de la filière apiculture ainsi qu'un projet de développement de la filière anacarde dans la périphérie du PN de la Bénoué.

**Tropical Forest and Rural Development (TF-RD)** est une association camerounaise créée en 2010 travaillant sur le développement de filières économiques locales favorables à la fois à la conservation de la biodiversité en périphérie d'aires protégées et au développement local par l'approche filière.

**Tropical Forest Food and Cosmetics (TF-FC)** est une plateforme de transformation créée par TF-RD en 2017 afin de mieux valoriser les produits issus de la forêt grâce à une transformation et une commercialisation des produits.

**Agriculture and Bio-conservation Organization for Youth Empowerment and Rural Development (ABOYERD)** est une organisation camerounaise de conservation, dont la mission est de promouvoir la protection de la faune et de ses écosystèmes, tout en assurant un avenir aux communautés qui y vivent, par le biais de la recherche scientifique, de l'éducation environnementale communautaire, de la sensibilisation à la conservation, et de l'engagement communautaire au sein des zones prioritaires de conservation.

L'association **Cameroon Gender and Environment Watch (CAMGEW)** intervient depuis 2012 auprès des apiculteurs sur l'organisation et la formation à la production de miel et de cire d'abeille. Son objectif est de protéger les écosystèmes en développant la filière apicole.

CAMGEW appuie les communautés ciblées par le projet à la production de miel en apportant une assistante technique au CERAF.

### **3) Le dispositif de suivi évaluation capitalisation du projet**

Un dispositif de suivi-évaluation a été mis en place et est coordonné par le coordinateur de programme et la chargée de développement de filière (équipe Noé Cameroun), avec appui de la coordinatrice de la mission filière au siège de Noé (Marseille). Ce dispositif consiste à :

- La tenue de réunions hebdomadaires de l'équipe Noé Cameroun dont la finance (état d'avancement, difficultés, solutions, planification des activités suivantes) ;
- La tenue de réunions mensuelles sur les plans d'action avec les partenaires locaux (état d'avancement, difficultés, solutions, planification des activités suivantes) ;
- L'appui à la création et la révision de bases de données des partenaires ;
- L'exploitation de bases de données lors de l'élaboration des rapports (rapports semestriels et reporting bailleurs annuels) ;
- La tenue du comité annuel de pilotage.

### **4) Description de la mission d'évaluation**

Le consultant devra établir un bilan global et objectif des actions du projet depuis son démarrage. L'objectif général de cette évaluation finale externe est d'apprécier les résultats du projet ainsi que l'impact des actions menées par rapport aux objectifs visés. De plus, il s'agit de tirer les principaux enseignements de l'intervention et de formuler des recommandations pratiques.

Les deux financements concourant à la même logique d'intervention, après accord de l'AFD, il a été convenu de conclure un seul marché pour les deux conventions, tout en effectuant l'évaluation en deux temps :

- 1) Financement FISONG : évaluation entre septembre et décembre 2023
- 2) Financement PRCC : évaluation entre septembre et décembre 2024

Toutefois, la finalité des outils financiers mobilisés diffère sensiblement ; à cet effet, il est demandé au consultant·e de porter une appréciation :

- Quant au financement FISONG : (i) les renforcements de capacités constatés auprès des OSC partenaires, (ii) l'impact socio-économique auprès des populations bénéficiaires et (iii) l'impact environnemental sur la préservation des espaces protégés ;
- Quant au financement PRCC, la logique commerciale dans laquelle s'insère les activités : (i) débouchés de commercialisation, (ii) travail sur le contrôle qualité des produits, (iii) élaboration et suivi d'un cahier des charges dans une logique de mise sur le marché, (iv) création de valeur ajoutée au sein de la chaîne de valeur.

#### Modalités de l'évaluation

L'évaluation doit suivre les cadres logiques du projet approuvés par l'AFD. Elle donnera lieu à l'élaboration d'une fiche de performance (Annexe I) pour chacune des deux conventions, contenant des informations relatives au projet, telles que : montant du financement, objectifs

du projet, réalisations attendues et effectives chiffrées du projet, appréciation de la pertinence, de l'efficacité, de l'impact et de la viabilité/durabilité du projet.

Le travail d'évaluation du projet se décompose en deux temps :

- une première évaluation pour le financement FISONG (CCM1640) - 2023
- une seconde évaluation pour le financement PRCC (CZZ2534) - 2024

### Attentes et objectifs de l'évaluation

Les aspects les plus importants à évaluer sont les suivants, et, si pertinent, des questions spécifiques sont adressées en fonction de l'outil financier mobilisé (FISONG ou PRCC) :

1. La pertinence et la qualité de la conception du projet au regard des problèmes ou besoins réels identifiés dans la zone du projet
  - Dans quelle mesure les objectifs de l'intervention correspondent au problème ou aux enjeux identifiés au départ
  - Analyse des forces et faiblesses du dispositif de mise en œuvre, analyse de la stratégie d'intervention

Questionnements spécifiques FISONG	Questionnements spécifiques PRCC
Les OSC partenaires ayant bénéficié d'autres initiatives contribuant au renforcement de leurs capacités, leur mobilisation au regard de leur connaissance des territoires d'intervention a-t-elle été effective ?	L'identification des chaînes de valeurs accompagnées dans le cadre du projet disposent-elles d'un circuit de commercialisation robuste ? Quels prérequis ont été nécessaires pour un accompagnement structurant au développement de ces filières ?
Au regard des populations bénéficiaires identifiées au démarrage de l'intervention, le mode opératoire d'intervention est-il adapté pour atteindre les indicateurs d'impacts recherchés ?	

2. L'efficacité des moyens mis en œuvre pour la réalisation des activités et l'atteinte des résultats prévus
  - Relation entre les moyens mis en œuvre et leurs coûts d'une part, et les réalisations d'autre part.
  - Spécifiquement au regard du montage du projet, comment les activités conjointes entre les deux outils financiers ont-elles pu bénéficier d'un effet d'entraînement, avec une optimisation des moyens mis en œuvre ?

Questionnements spécifiques FISONG	Questionnements spécifiques PRCC
Comment la valorisation des acquis des OSC partenaires a-t-elle permis des économies d'échelle dans la mise en œuvre des activités ?	En quoi le financement PRCC a permis d'avoir un effet levier au niveau des chaînes de valeur par rapport au financement FISONG ?

3. L'efficacité du projet en appréciant la qualité technique des activités, les méthodes et les approches utilisées et les modalités de suivi et évaluation

- Les activités mises en œuvre ont-elles été efficaces au vu de la stratégie retenue ?
- Degré de réalisation des objectifs du projet et éventuels effets inattendus (positifs ou négatifs).

Questionnements spécifiques FISONG	Questionnements spécifiques PRCC
En quoi les effets positifs ou négatifs inattendus ont été intégrés dans les approches ?	Concernant les aspects contrôle qualité / traçabilité des produits, est-ce que l'internalisation des prestations d'accompagnement a été efficiente ?

4. L'impact actuel du projet en appréciant les effets positifs et négatifs à court terme et une perspective à long terme au niveau des sites d'intervention et des groupes cibles en particulier
- Retombées de l'action sur les acteurs concernés (bénéficiaires finaux notamment) attribuables à l'action évaluée et perspectives d'effets de plus long terme.

Questionnements spécifiques FISONG	Questionnements spécifiques PRCC
Evolution des conditions socioéconomiques des bénéficiaires dans la zone du projet	Structuration des circuits de commercialisation des chaînes de valeur accompagnées
Incidence sur la préservation des écosystèmes forestiers (taux de dégradation constatés, données sur l'évolution de la présence de la faune sauvage, etc.)	Répartition de la valeur ajoutée des chaînes de valeur accompagnées, notamment sur les segments amont des filières

5. La viabilité potentielle ou la durabilité du projet en appréciant le degré d'implication des bénéficiaires, des autorités et des partenaires au développement de la zone d'action du projet
- Dans quelle mesure les activités initiées dans le cadre du projet présentent un caractère pérenne (en tenant compte de l'évaluation du contexte et de son évolution et de la durée du projet) ?
  - Quel est le degré d'appropriation des innovations introduites par le projet ?
  - Les résultats et impacts obtenus sont de nature à se maintenir, voire à s'amplifier, dans la durée. Si oui, à quelles conditions ?

Questionnements spécifiques FISONG	Questionnements spécifiques PRCC
Articulation avec les autres initiatives appuyées dans les zones d'intervention par les partenaires au développement	Identification des points de renforcement des circuits de commercialisation des chaînes de valeur accompagnées

6. La prise en compte de la notion de genre dans le projet en appréciant le degré d'implication des femmes dans la mise en œuvre du projet et leurs participations dans les instances de prise de décisions.

7. Enseignements et recommandations sur :

- Approche transversale d'appui aux OSC et sur les modalités de partenariat de Noé avec les ONG locales comme levier de professionnalisation
- Les facteurs spécifiques de l'approche holistique de développement de filières pro-biodiversité de Noé afin de mieux valoriser ses atouts
- Est-ce que le cadre logique actuel permet bien d'intégrer l'enjeu de préservation de la biodiversité dans le développement de filières?
- Quelles sont les actions/activités spécifiques qui nécessitent d'être approfondies / arrêtées / démarrées
- Le dispositif de suivi-évaluation du projet
- Évaluer l'intégration du projet dans les paysages concernés

Il est également attendu que les effets du projets sur les groupes cibles soient évalués (liste de questions à sélectionner avec l'évaluateur·rice) :

- Les bénéficiaires directs du projet (collecteur·rices, membres de groupements et coopératives, etc.) :
  - Les communautés connaissent-elles le projet BIONAT? Quels sont les grands objectifs connus?
  - Les collecteurs ont-ils des pratiques de collecte durables pour la ressource?
  - Les transformateurs utilisent-ils des pratiques de type biologique?
  - L'intérêt des communautés pour les PFNL a-t-il évolué positivement au cours du projet? Leur perception a-t-elle changé?
  - Les bénéficiaires directes ont-ils réussi à intégrer les activités liées aux PFNLs dans leur calendrier annuel ? (ou bien ont ils préféré prioriser une autre activité ou en délaissé une ?)
  - Quelle évolution des bénéficiaires pour la conduite d'actions groupées/collectives? Quels intérêts économiques? Quels effets de ce travail collectif (de transformation, vente, etc.) sur les liens sociaux au sein des communautés/villages?
  - Quels intérêts spécifiques apportent les ventes groupées?
  - Les savoirs ont-ils été diffusés au sein des communautés/villages (au-delà des bénéficiaires)?
  - Les activités du projet et/ou résultats ont-ils été diffusées significativement? Qu'est-ce que le projet a mis en œuvre pour cela? Cette diffusion s'est-elle opérée au-delà des villages cibles?
  - Les bénéficiaires ont-ils l'impression d'avoir diminué leurs activités nuisibles à la biodiversité?
  - L'intérêt des communautés pour les techniques de restauration de la ressource a-t-elle évolué positivement ?
  - Quelles activités de conservation ont été engendrées directement ou indirectement par le développement des filières?
  - Est-ce des moyens ont été mis en œuvre par le projet pour garantir une gestion durable des ressources par les communautés locales? Est-ce que ces dernières s'y sont engagées?
  - Quels sont les principaux effets des activités liées à la forêt communautaire sur les communautés et la ressource (Bénoué)?

- Est-ce que les bénéficiaires sont bien engagés dans la lutte contre la déforestation (Dja)? Est-ce que le projet est en mesure de contrôler la déforestation?
  - En quoi le développement de filières permet-il de renforcer les activités de conservation des pangolins (Mbam & Djerem)?
- Les ONGs locales :
- Le projet a-t-il permis de renforcer les capacités des ONG locales? Sur quels aspects spécifiquement? Quels sont les manquements?
  - Les ONG locales partenaires se sont-elles appropriées les différents maillons du développement de filières pro-biodiversité?
  - Quelle est la perception des ONG locales du partenariat avec Noé? Leur est-il profitable? Sur quels aspects?
  - Est-ce que ce partenariat leur a permis d'étendre ou diversifier leurs activités? D'obtenir d'autres opportunités financières?
  - Le projet a-t-il facilité le renforcement de capacité des équipes de terrain partenaires du projet?
  - Le projet a-t-il contribué à susciter l'intérêt d'autres ONGs locales ou internationales sur les activités de développement de filières pro-biodiversité?
  - Quelles capacités Noé a mis en œuvre pour faire vivre ces partenariats et renforcer les compétences des partenaires?
- Le secteur privé :
- Le projet a-t-il permis d'augmenter les capacités du secteur privé dans la transformation de PFNL en produits de qualité de type biologique?
  - Est-ce que la durabilité économique du modèle a été renseignée pour les acteurs privés soutenus directement par le projet?
  - Le projet a-t-il contribué à inciter le secteur privé à s'engager davantage dans des actions de valorisation des PFNL et la qualité biologique ?
  - Le projet à t-il contribué à augmenter le niveau d'engagement du secteur privé dans la commercialisation des PFNL ?
  - Le projet à t-il contribué à susciter davantage l'intérêt du secteur privé pour l'investissement dans le développement et l'innovation des activités liés aux PFNL?
- Les consommateurs :
- Le projet a-t-il contribué à améliorer la connaissance et l'appréciation des consommateurs vis-à-vis des PFNL et/ou de la biodiversité?
- Dimension d'inclusion:
- Comment la problématique du genre a été prise en compte dans le projet ?
  - Est-ce que le projet a eu des effets positifs ou négatifs sur la place des femmes et des jeunes au sein des communautés?
  - Les peuples autochtones (Baka dans le Dja) ont-ils eu accès aux activités du projet de manière inclusive?
  - Les *mbororos* (Bénoué) ont-ils été intégrés dans les activités de gestion de la ressource et activités économiques?
  - Les enjeux communautaires et culturels ont-ils été bien pris en compte? Comment améliorer cette prise en compte dans les approches d'intervention?

Le processus d'évaluation comportera les étapes suivantes :

- Réunion de cadrage entre l'évaluateur-rice et l'équipe de Noé afin d'échanges sur l'adéquation entre les propositions méthodologiques de l'évaluateur-rice et les attentes commanditaire selon les zones d'intervention et les modalités de mise en œuvre ;
- Planification détaillée du travail par une note méthodologique de l'étude en phase préliminaire, validée par Noé ;
- Analyse de la documentation du projet : rassembler et consulter toutes les informations et tous les documents relatifs au projet évalué, leurs mises à jour éventuelles, étudier le cadre logique de l'intervention (finalité, objectifs spécifiques, réalisations, indicateurs de suivi et hypothèses critiques) ;
- Élaboration d'une matrice d'évaluation et de préparation du travail de terrain (agenda et outils) ;
- Collecte des données sur le terrain : l'évaluation sera entreprise dans les trois paysages du projet en visitant les zones du projet et en consultant les responsables de la mise en œuvre, les bénéficiaires et les autres parties prenantes impliquées dans le projet ;
- Réunion de synthèse avec Noé avec les résultats préliminaires – compléments d'information ;
- Analyse des données ;
- Remise de la version initiale du rapport final à Noé et discussions ;
- Production du rapport final et résumé exécutif, en français.

#### Documents à consulter

L'équipe d'évaluation prendra en considération tous les documents pertinents du projet, tels que les documents du projet (conventions AFD), le document de suivi évaluation du projet, les études réalisées, la situation de référence réalisée, les réaménagements budgétaires, les rapports techniques, les rapports de missions d'appui etc. Ces documents seront fournis par Noé en début de mission.

#### Livrables attendus

Les livrables attendus sont les suivants :

- Une note méthodologique et de cadrage à fournir et valider avec Noé après la réunion initiale de cadrage, incluant la matrice d'évaluation, un calendrier détaillé des missions, les outils/méthodes et les cibles ;

Première partie de l'évaluation : financement FISONG - 2023

- Un débriefing succinct avec présentation PowerPoint des résultats préliminaires de la mission de terrain (ppt ou note aide-mémoire);
- Un rapport provisoire de l'évaluation FISONG: la restitution fera l'objet d'une séance avec les équipes du projet et les retours seront intégrés par l'évaluateur dans la rédaction du document final ;
- Le premier rapport final (env 15 pages hors annexes) . Il sera transmis en version électronique (format Word et Excel). La restitution des conclusions, des leçons à tirer de l'évaluation et des propositions fera l'objet d'une séance de restitution finale par le prestataire suite à la validation du rapport final.

Deuxième partie de l'évaluation : financement PRCC et finale - 2024

- Un débriefing succinct avec présentation PowerPoint des résultats préliminaires de la mission de terrain (ppt ou note aide-mémoire); ;
- Un rapport provisoire de l'évaluation PRCC et finale BIONAT : la restitution fera l'objet d'une séance avec les équipes du projet et les retours seront intégrés par l'évaluateur dans la rédaction du document final ;
- Le deuxième rapport final (env 20 pages hors annexes). Il sera transmis en version électronique (format Word et Excel). La restitution des conclusions, des leçons à tirer de l'évaluation et des propositions fera l'objet d'une séance de restitution finale par le prestataire suite à la validation du rapport final.

Les deux rapports finaux devront comprendre à minima :

- Un résumé exécutif en français et anglais (env 3 pages) comprenant, après une présentation générale rapide, les principales conclusions et recommandations ;
- Un rappel rapide de la méthodologie de l'évaluation (matrice finale d'évaluation);
- Les observations et résultats de l'évaluation, selon les termes définis précédemment ;
- L'analyse de l'effet et de la perception par les bénéficiaires, par les institutions et autres acteurs impliqués dans le secteur ;
- Des perspectives et conditions de pérennisation du projet ;
- Une conclusion comprenant une synthèse de l'appréciation de l'évaluateur-riche, l'explicitation des forces et faiblesses du projet, la formulation de conclusions et recommandations étayées par des faits et priorisées (env 3 pages).

Les documents suivants devront être annexés aux rapports :

- Les termes de référence ;
- La liste des personnes rencontrées ;
- Le calendrier de la mission ;
- Les guide d'entretiens et questionnaires des focus groups et enquêtes, ainsi que les comptes-rendus des entretiens de terrain et la base de matière brute ;
- La liste des documents consultés et la bibliographie sur le sujet ;
- Le cadre logique de l'intervention reconstruit ex-post.

Calendrier souhaité

<b>Etapes d'évaluation BIONAT</b>	<b>Période souhaitée</b>
Réunion de cadrage et note méthodologique	Septembre 2023
Réalisation d'étude 1 "financement FISONG"	
Remise du rapport intermédiaire (ppt) de la mission de terrain 1	Novembre 2023
Remise du rapport final FISONG et restitution	Décembre 2023
Réalisation de l'étude 2 "financement PRCC"	
Remise du rapport intermédiaire (ppt) de la mission de terrain 2	Novembre 2024
Remise du rapport final PRCC et BIONAT et réunion de restitution	Décembre 2024

## 5) Sélection des offres et profil recherché

Cet appel à propositions est ouvert aux sociétés nationales, aux organisations et aux consultant-e-s individuel-le-s ayant une solide expérience dans les services décrits ci-dessus.

L'enveloppe maximale de l'offre est de 15 000 euros TTC, incluant tous les frais (dont honoraires). Les déplacements locaux sur les sites du projet seront organisés et pris en charge directement par le bureau de Noé Cameroun.

Cette mission sera effectuée par un évaluateur·rice<sup>1</sup> ou équipe d'évaluation comportant un·e agro-économiste bilingue français/anglais, connaissant la zone d'intervention, et ayant une expérience en développement de filières et en conservation. Il·elle devra également disposer d'une expertise confirmée dans le suivi et l'évaluation de projets de développement, de renforcement de capacités et de partenariat avec les organisations locales.

L'évaluateur·rice devra justifier des qualifications ci-après :

- Être titulaire d'un diplôme d'études supérieures en agronomie, agro-économie, ressources naturelles, ou équivalents ;
- Avoir une expérience pertinente d'au moins 5 années en matière d'évaluation de projets, dont au moins un projet AFD ;
- De très bonnes aptitudes de terrain ;
- Avoir une excellente capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction de rapport ;
- Connaître les procédures de l'AFD ;
- Maîtriser parfaitement la langue française et anglaise qui seront les langues de travail pendant toute la mission. La rédaction des rapports se fera en français.

Les propositions seront évaluées selon la qualité et le coût, avec notation pondérée entre la proposition technique et la proposition financière. Les critères suivants seront utilisés pour l'évaluation des propositions :

Critères	Score
<b>Compréhension globale de la mission</b> (La proposition technique est-elle bien présentée, suffisamment détaillée et claire pour permettre une compréhension directe? Est-elle spécifique aux Termes de Référence proposés ? Toutes les parties prenantes sont-elles prises en compte ?)	/10
<b>Proposition méthodologique</b> (Le nombre total de jours est-il suffisant ? Le nombre de jours passés sur chaque site de projet est équilibré, c'est-à-dire qu'il y a suffisamment de temps passé sans surcharger les partenaires ? Le calendrier global est-il cohérent et adapté à la demande ? Les méthodes de collecte de données semblent-elles adéquates ? Comment se répartira le travail entre les experts proposés ? Selon quels critères cette répartition sera faite ?)	/30

<sup>1</sup> La mission peut être conduite par un ou plusieurs experts ; Dans le cas où l'offre proposer plusieurs CVs, un chef d'équipe ou expert principal sera nommé.

<b>Expérience antérieure démontrable dans la conduite d'une évaluation similaire</b> (références d'évaluations/études réalisées au Cameroun, dans l'évaluation de projets de développement et dans la conservation communautaire et le développement de chaînes de valeur vertes ?)	/20
<b>Connaissances et compétences techniques</b> (qualification de l'expert principal ou chef d'équipe)	/10
<b>Proposition financière</b> (Le budget est-il présenté clairement pour permettre une compréhension directe ? Le coût est-il cohérent et raisonnable ? Est-il compétitif ? Correspond-il au financement disponible ?)	/30
<b>TOTAL</b>	<b>/100</b>

## 6) Modalités de soumission de l'offre et contractualisation

Les candidat-e-s doivent soumettre une proposition technique et financière, ainsi que les curricula de l'expert-e avant le **15 septembre 2023**, au bureau de coordination de Noé au Cameroun à l'adresse suivante [recrutement.cameroun@noe.org](mailto:recrutement.cameroun@noe.org) avec pour objet « évaluation BIONAT ».

Le-a consultant-e sélectionné-e sera informé-e par mail. Une fois les offres reçues et analysées, Noé se réserve le droit de négocier les propositions avec les responsables. Seule l'offre sélectionnée sera contactée.

Un contrat de service sera établi entre le-a consultant-e ou bureau d'étude et Noé pour l'ensemble du marché. Les tranches de paiements seront : i) à la signature du contrat (30%) ; ii) à la validation du rapport final FISONG (30%) ; à la validation finale du rapport PRCC et final BIONAT (40%). La déclaration d'intégrité fournie en annexe (Annexe III) devra être signée et jointe au contrat.

### [Canevas des propositions techniques et financières :](#)

Proposition technique : méthodologie et plan de travail proposés pour accomplir les Services

*Il est suggéré de présenter la Proposition technique (3 pages maximum, y compris les tableaux et graphiques) comme suit :*

a) Méthodologie. Spécifiez la manière dont vous comprenez les objectifs des Services, la méthodologie pour exécuter les activités et obtenir les résultats attendus et le détail de ceux-ci. Vous devrez mettre en relief les problèmes à résoudre et leurs conséquences, et la méthodologie que vous envisagez pour les résoudre.

b) Plan de travail. Spécifiez la nature et la durée des activités que comprennent les Services, le séquençage et les articulations, les jalons (y compris les approbations intermédiaires de Noé) et les dates de présentation des rapports. Le plan de travail proposé doit démontrer que les Termes de référence ont été compris et peuvent être traduits en un plan de travail réaliste. Une liste des documents finaux, y compris les rapports qui constituent le livrable final doivent être inclus.



Il est attendu spécifiquement :

- Votre compréhension de la mission (1 page max)
- La méthodologie proposée pour sa mise en œuvre (2-3 pages)
- Le chronogramme détaillé
- Le/les CV du/des évaluateurs

Curriculum Vitae (CV) de l'Expert (ou des Experts)

*Vous joindrez à votre proposition le ou les CV détaillé(s) et mis à jour.*

Proposition financière

	<i>Prix unitaire</i>	<i>Quantité</i>	<b>Montant total HT</b>
<i>Rémunération</i>	<i>(honoraire par jour HT)</i>	<i>(faire une proposition qui sera discutée avec Noé)</i>	
<i>Autres frais :</i> <i>(préciser)</i>	<i>(préciser si forfait)</i>	<i>(faire une proposition qui sera discutée avec Noé)</i>	
		<i>Taxes &amp; charges éventuelles</i>	
		<b>Total TTC</b>	

Les conditions de paiement et le contenu de chaque prix sont :  
*[Précisez, pour chaque frais, les conditions d'éligibilité et le contenu du prix]*

Signature du Consultant : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

## Annexe I : Fiche de Performance AFD

[Titre du projet]		
Pays		Secteur (codification OCDE)
[Résumé de l'objectif général du projet en 1 phrase]		
Date de l'évaluation : [mm/aaaa]		
Appréciation de la performance		
Pertinence		
[Jugement évaluatif en 1 paragraphe] Bien-fondé de l'action conduite au regard des objectifs et des enjeux déterminés au départ.		
Efficacité		
[Jugement évaluatif en 1 paragraphe] Degré de réalisation des objectifs du projet et éventuels effets non attendus (positifs ou négatifs).		
Efficience		
[Jugement évaluatif en 1 paragraphe] Relation entre les moyens mis en œuvre et leurs coûts d'une part, et les réalisations d'autre part.		
Impact		
[Jugement évaluatif en 1 paragraphe] Retombées de l'action sur les acteurs concernés (bénéficiaires finaux notamment) attribuables à l'action évaluée + perspectives d'effets de plus long terme.		
Viabilité/ durabilité		
[Jugement évaluatif en 1 paragraphe] Les résultats et impacts obtenus sont de nature à se maintenir, voire à s'amplifier, dans la durée. Si oui à quelles conditions ?		
Valeur ajoutée de l'appui AFD		
[Jugement évaluatif en 1 paragraphe] Qu'a apporté l'intervention de l'AFD par rapport à ce qui aurait été réalisé par un autre bailleur ? Ex d'apport positif : développement de la RSE, renforcement des compétences de l'opérateur. Ex d'apport négatif : instauration d'une norme technique non adaptée à la situation locale		

Évaluateur : [nom, cabinet]

Données clés de l'appui AFD	Objectifs et réalisations
<b>Montant</b> : [Montant global de la convention] <b>Taux de décaissement</b> : [x%] <b>Signature convention financement</b> : [mm/aaaa] <b>Date d'achèvement</b> : [mm/aaaa] <b>Durée</b> : [nb mois]	<b>Objectifs</b> [lister les objectifs spécifiques]
<b>Produit financier</b> : (don, prêt souverain, prêt non souverain, garantie, etc) <b>Contexte</b> (description du problème posé ; la réponse apportée par l'AFD est présentée sous la partie « pertinence » à droite)	
<b>Intervenants et mode opératoire</b> (supprimer les items non pertinents) Maîtrise d'ouvrage : Maîtrise d'ouvrage déléguée : Unité de gestion de projet Maîtrise d'œuvre : Modalités de suivi, seulement si c'est original (ex : suivi par une université, un centre de recherche...) Si intermédiation financière : 1 phrase précisant les bénéficiaires visés	<b>Réalisations attendues et effectives</b> [voir section 3 rapport d'évaluation : pour chaque réalisation effective : % d'atteinte de la cible puis entre parenthèses la cible initiale en valeur réelle si l'info est disponible] Ex : 79% des forages réalisés (cible = 345)

### Conclusions et Enseignements

Focaliser sur les conclusions spécifiques au projet.

Puis sur les conclusions et recommandations générales, à reformuler comme des conclusions de façon plus spécifiques au projet. Ex : 1 recommandation encourage à « revoir le cadre logique des projets AFD » => « le cadre logique du projet a insuffisamment été préparé. Il n'a pas joué son rôle d'orientation des intervenants. »

date de mise à jour de la fiche de performance : [jj/mm/aaaa]



## Annexe II

### Lettre de soumission de la Proposition

[Lieu, date]

À : [Nom et adresse du Client]

Madame/Monsieur,

Je soussigné(e), ai l'honneur de vous proposer de réaliser les Services de *[insérer le titre des Services]*, à titre de Consultant, conformément à votre Demande de Propositions en date du *[date]* et à ma Proposition technique ci-jointe.

Le montant de ma Proposition financière s'élève à *[insérer le montant en lettres et en chiffres]*. Ce montant est un montant net d'impôts, de droits et de taxes dans le pays du Client et inclut tous impôts, droits et taxes dans tout autre pays.

Je reconnais que vous n'êtes tenu(e) d'accepter aucune des propositions reçues.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Nom du Consultant : \_\_\_\_\_

Signature du Consultant : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

## Annexe III



### Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social

Intitulé de l'appel d'offres : \_\_\_\_\_ (le « Marché »)

A : \_\_\_\_\_ (le « Maître d'Ouvrage »)

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l' « AFD ») ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de financement qui la lie au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister le lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement et nos sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation de ses marchés et de leur exécution ultérieure.

2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :

2.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;

2.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Projet pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché<sup>2</sup> ;

2.3) figurer sur les Listes de Sanctions Financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;

2.4) en matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;

2.5) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître du d'Ouvrage ;

2.6) avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation par un jugement ayant force de chose jugée pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;

2.7) être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque mondiale, à compter du 30 mai 2012, et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr><sup>3</sup>;

2.8) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.

<sup>2</sup> Dans l'hypothèse d'une telle condamnation, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du marché financier par l'AFD.

<sup>3</sup> Dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette décision exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du marché financier par l'AFD.

3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

3.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.

3.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;

3.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contact avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

3.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

3.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :

i. avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considéré ;

ii. être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial<sup>4</sup>.

5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.

6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaire et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique y compris pour un

---

<sup>4</sup> Article à supprimer le cas échéant en cas de marché conclu avec une entreprise publique sans mise en concurrence.

organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (ii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment aucune Pratique Anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous Embargo des Nations-Unis, de l'Union européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementale et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons également à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risque environnementaux et sociaux telles que définies dans le plan de gestion environnementale et sociale ou, le cas échéant, dans la notice d'impact environnemental et social fournie par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD ;

Nom : \_\_\_\_\_ En tant que :

\_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom  
de<sup>5</sup> \_\_\_\_\_

En date du : \_\_\_\_\_ jour de : \_\_\_\_\_

<sup>5</sup> En cas de groupement, inscrire le nom du Groupement. La personne signant l'offre au nom du Soumissionnaire joindra à l'Offre le Pouvoir confié par le Soumissionnaire.